

AUTORISATION DE CUMUL D'EMPLOIS ET DE REMUNERATIONS A TITRE ACCESSOIRE – Année 2020-2021

En application du décret 2007-658 du 2 mai 2007, portant sur les cumuls d'emplois, de rémunération et de retraite vous êtes invité.e à retourner, dûment remplie, complétée, datée et signée de votre directeur la présente attestation qui conditionne la mise en paiement de vos prestations à l'EIVP - Ecole Supérieure du Génie Urbain.

Je soussigné, _____

(fonction) _____

(service ou collectivité) _____

autorise _____

à assurer à titre d'activité accessoire un enseignement dans le cadre des actions de formation organisées par l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris - Ecole Supérieure du Génie Urbain, conformément au calendrier fixé avec la direction de l'établissement, pour l'année 2020-2021.

Durée de l'activité :

L'activité accessoire ne peut être exercée qu'en dehors des heures de service de l'intéressé.e (article 6 du décret du 2 mai 2007 modifié).

L'intéressé.e sera rémunéré.e selon les tarifs de vacations en vigueur à l'EIVP – Ecole supérieure du génie urbain (délibération du Conseil d'administration 2017-061 du 25 octobre 2017).

Fait à _____

Le _____ 202_

Cachet

Signature obligatoire